

27-45-07-98

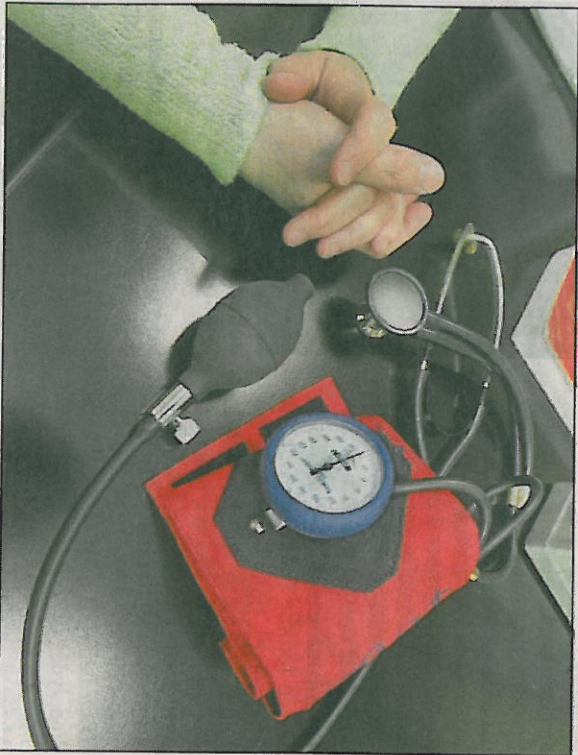
ON EN PARLE

# Pour les habitants de la Porte du Hainaut, les certificats médicaux sont gratuits

La délivrance (payante) des certificats d'aptitude à la pratique du sport n'en finit pas de faire parler dans le Landerneau.

Dans notre édition du 27 août, Charles Serrano, directeur de la caisse primaire d'assurance maladie du Hainaut, a tenu à préciser que la visite pour la délivrance d'un certificat médical ne pouvait être remboursée par la sécu. C'est la loi. Et si le patient paie, il ne peut prétendre à un remboursement par la caisse.

Une présidente de club sportif réagissait aussi aux propos tenus par un père de famille de Mortagne-du-Nord, déplorant la somme dépensée pour faire établir ce dit certificat. En plus du médecin traitant, son fils avait dû consulter un allergologue et un cardiologue. Des frais exorbitants pour le père alors que son fils ne souffre d'aucune pathologie. La présidente du club sportif estimait que c'était un bien que tous ses examens aient été effectués avant de délivrer ledit certificat. « *Qu'est-ce qui se serait passé si celui-ci avait fait un malaise sur le terrain ?* », questionnait-elle. Selon Charles Serrano, cette prési-



Les habitants des trente-neuf communes de la CAPH ont la possibilité de passer une visite médicale au centre médico-sportif.

dente de club sportif « par nature, dépend un intérêt particulier, ce qui n'est pas notre cas. En effet, à sa remarque, j'aurais répondu que l'adhésion à un médecin traitant, instituée par la réforme de l'assurance maladie de 2004, a pleine vocation à régler le problème évoqué. En effet, un

malade correctement suivi par son médecin traitant peut faire l'objet, sans examen ni frais particulier, d'un certificat médical autorisant la pratique d'un sport. Si les petits clubs n'ont pas les moyens, ceux de l'assurance maladie sont également limités. Une réalité que beaucoup de

nos concitoyens commencent à percevoir. »

## Grâce au centre médico-sportif

Le directeur de la sécu enfonce le clou : « Les assurances souscrites à l'occasion de l'exercice d'un sport se rattachent très bien placées pour couvrir des frais éventuels. Via les certificats médicaux en question, elles assurent, en effet, moyennant finances, un risque qui a de fortes chances de ne jamais se produire. Cherchez l'erreur. »

À la Porte du Hainaut, le problème ne se pose pas. Les habitants des trente-neuf communes de l'agglomération d'Alain Bocquet peuvent bénéficier des services des centres médico-sportifs de Denain et Saint-Amand pour la délivrance des certificats médicaux. Là, sportifs amateurs et professionnels peuvent passer une visite médicale et rencontrer un médecin. Ces deux centres sont hébergés au sein des hôpitaux « au cas où il faudrait réintimer », précise Didier Rycklak, directeur du service des sports de la CAPH. Chaque année, ces centres reçoivent environ huit cents sportifs. Du dimanche ou de haut niveau. ■ VÉ. B.

➔ EN BRIEF  
valenciennes@lavoxdunord.fr

**Prévenir l'alcoolisation fœtale avec le Centre Hospitalier...** Une journée de prévention de l'alcoolisation fœtale est organisée en collaboration avec le réseau périnatale du Hainaut, le mardi 7 septembre, de 10 heures à 18 heures, dans le hall de la maternité Monaco à Valenciennes. Toute la journée, le personnel de la maternité se tiendra disponible pour répondre aux interrogations des futurs mamans. Des plaquettes d'information et de sensibilisation sur la consommation d'alcool pendant la grossesse seront diffusées. La dégustation d'un cocktail sans alcool sera également proposée.

**...Et avec la CPAM** La CPAM du Hainaut prépare aussi une journée de sensibilisation sur le même thème (le syndrome d'alcoolisation fœtale), le jeudi 9 septembre, de 9 heures à 17 heures, dans la galerie commerciale d'Auchan Petite-Forêt. Au programme : des animations, des conseils, des informations, des cocktails de jus de fruits gratuits, des recettes, des cadeaux et des jeux.

**Épilepsie France** Le Dr Simone Fortier assurera des permanences les vendredis 10 et 17 septembre, de 9 heures à 12 heures, à la mairie de Valenciennes ; le mercredi 15 septembre, de 14 heures à 17 heures, à la maison des usagers du centre hospitalier de Valenciennes.